

## Demandes annuelles de placement 2016-2017

Nous avons été informés par la partie patronale que la période prévue à la politique de gestion EMP.PLAC.-31 pour l'alimentation des demandes annuelles de placement 2016-2017 sera retardée.

Le catalogue des emplois étant appelé à être modifié lorsque la nouvelle structure de la Sûreté du Québec sera mise en place amène la Sûreté du Québec à retarder sa publication.

Aucun membre ne sera lésé par cette problématique puisque les demandes annuelles de placement actuellement valides ne le seront que jusqu'au 31 janvier 2016.

Il est convenu que la partie patronale ne pourra utiliser les demandes annuelles de placement actuellement valides pour doter des emplois qui se libèreront après le 31 janvier 2016.

Dans l'éventualité où le retard le justifierait, des avis de concours pourraient être publiés pour doter les emplois devenus vacants après le 31 janvier 2016.

Soyez également assurés que la période d'inscription ne sera pas réduite et qu'elle sera prolongée dans le cas où elle se situerait durant la période des Fêtes.

Il a été convenu avec la partie patronale qu'elle transmette un Ztous, lequel devra répondre à vos interrogations.

Nous vous informerons dès que nous aurons plus de détails.

Le vice-président aux Ressources humaines,



Jocelyn Boucher

JB/sl